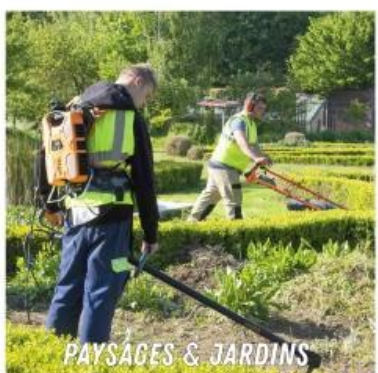


CATALOGUE FORMATIONS COURTES Environnement/ Paysage 2024



**DOUAI
LE QUESNOY
RAISMES
SAINS DU NORD**

Sommaire

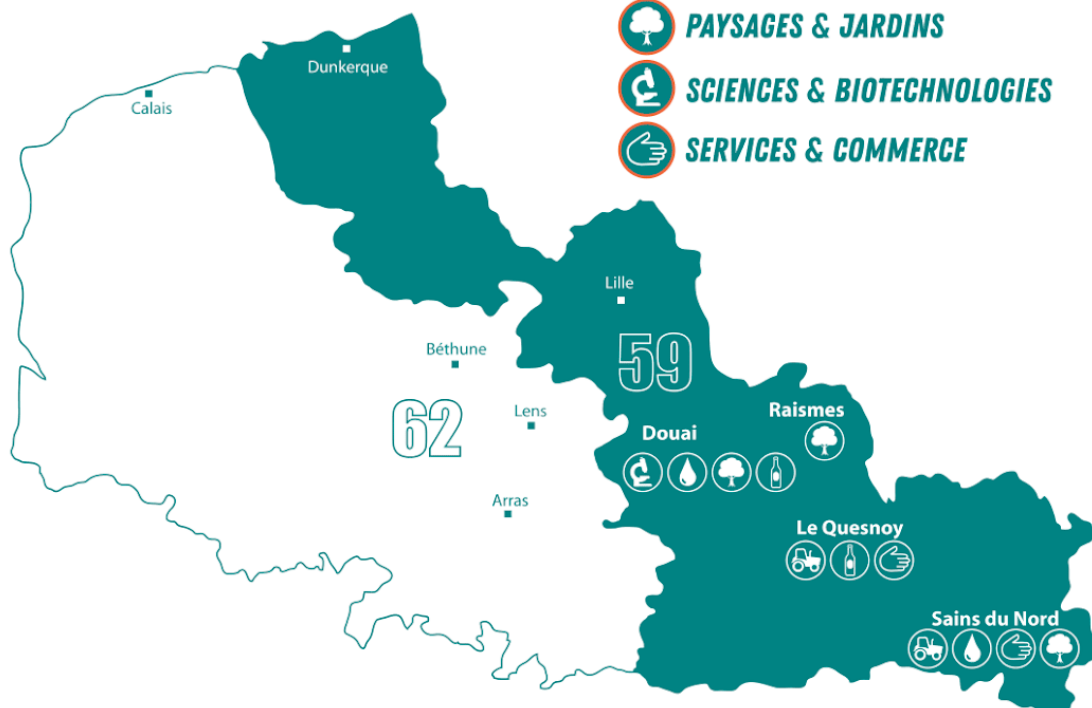
<u>Nos filières/Nous contacter</u>	3
<u>Informations diverses</u>	4
<u>Nos moyens techniques de formation</u>	5
<u>Formations Environnement/ paysage</u>	6
<u>Entretien du matériel pour les espaces verts</u>	6
<u>Les arbustes : de la plantation à l'entretien</u>	7
<u>Taille des rosiers, arbres et arbustes d'ornement</u>	8
<u>L'utilisation, la plantation et l'entretien des plantes vivaces</u>	9
<u>La connaissance et l'utilisation des végétaux dans les espaces verts</u>	10
<u>Le certiphyto « opérateur » prestation de services du paysage</u>	11
<u>Le certiphyto « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément »</u>	12
<u>Le certibiocide catégorie « Nuisibles »</u>	13-14
<u>Le certibiocide catégorie « Désinfectants »</u>	15-16



WAGNONVILLE

CAMPUS SCIENCES TERRE & VIE

-  **AGRICULTURE & ÉLEVAGE**
-  **ALIMENTATION & BOISSONS**
-  **ENVIRONNEMENT & EAU**
-  **PAYSAGES & JARDINS**
-  **SCIENCES & BIOTECHNOLOGIES**
-  **SERVICES & COMMERCE**



DOUAI Lycée Biotech / CFPPA-UFA du Nord
458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai - Tel 03 27 99 75 55
Formations scolaires, formation continue, apprentissage

LE QUESNOY Lycée des 3 Chênes / CFPPA-UFA du Nord
17 rue des tilleuls - 59530 Le Quesnoy - Tel 03 27 20 07 40
Formations scolaires, formation continue, apprentissage

RAISMES CFPPA du Nord (Contact siège DOUAI)
Avenue du château - 59590 Raismes - Tel 03 27 99 75 54
Formation continue

SAINS DU NORD Lycée Charles Naveau / CFPPA-UFA du Nord
52 Rue Jean-Baptiste Lebas - 59177 Sains du Nord - Tel 03 27 59 15 54
Formations scolaires, formation continue, apprentissage

Cellule communication campus Wagnonville

Contact/Renseignements :
www.wagnonville.fr

Informations diverses

Le CFPPA est un organisme de formation non assujetti à la TVA.

Certifications et indicateurs qualité

 <p>Qualiopi processus certifié</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIFORMAGRI REF. 132 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org</p>
<p>La certification qualité Qualiopi N° 2021/91124.1 (valable du 04/05/2021 au 03/05/2024) a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>action de formation continue</i>- <i>action permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE).</i>	<p>Le CFPPA est certifié</p> <p>Quali'formAgri.</p>

Satisfaction des stagiaires : **99%**

Suites favorables après la sortie de formation (apprentis et stagiaires) : **66%**

Réussite aux examens : (apprentis et stagiaires) : **79%**

Indicateurs/Actions	Titre brasseur RNCP37438	Formations brassicoles 40h	CERTIPHYTO Tous sites (RS5653 à RS5656)	CERTIBIOCIDE RS5982 Douai	Formations courtes qualifiantes
Taux de réussite	31/32= 97%				
Taux de satisfaction stagiaires	94%	132/132= 100%	110/110=100%	49/50=98%	276/280=98.5%
Taux d'insertion à 6 mois	40% (pour la session de mai 2023)				

Délais d'accès, conditions d'inscription et de financement

Une fiche de positionnement est à compléter et si l'offre est acceptée (devis signé, prise en charge CPF ou OPCO...), elle donne suite à une contractualisation.

La clôture des inscriptions se fait 7 jours avant le démarrage de la formation

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués soit par une évaluation pratique soit par un QCM en fin de parcours.

Modalités d'accès

Tous nos sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nos moyens techniques de formation

Parcs arborés et jardins sur tous les sites

Site de Douai

- ✓ Espaces verts du site d'enseignement (6 ha).
Conduits en gestion différenciée : jardins anglais,, médiéval, japonais, de rocaille, de plantes aromatiques et médiévales. Roseraies, bamboueraie, massifs vivaces.
Arboretum. Terrain de sports.
- ✓ Essais de tailles.
- ✓ Zone de travaux pratiques en maçonnerie paysagère.
- ✓ Atelier de stockage et d'entretien du matériel.

Site de Raismes-Centre

- ✓ Espaces verts diversifiés : pelouses, espaces plantés, massifs, jardin d'eau, jardin minéral, mur végétalisé. (600m²)
- ✓ Zone de tri de déchets organiques et de broyage des végétaux ligneux.
- ✓ Plate-forme de compostage de déchets fermentescibles.
- ✓ Atelier mécanique.
- ✓ Atelier de constructions paysagères.
- ✓ Pépinière de stockage des végétaux.
- ✓ Serre de production pour la multiplication des végétaux et collection de plantes pour la reconnaissance des végétaux.

Site de Raismes-Vicoigne

Une halle paysagère, un arboretum et 10 hectares d'espaces verts

Site de Sains du Nord

- ✓ 1Ha de pelouse, massifs arborés (30 arbres) et fleuris.
- ✓ 1 zone de compostage.
- ✓ 1 atelier de stockage et d'entretien du matériel.
- ✓ 4 km de haies (site du défriché)

OBJECTIFS

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître le fonctionnement de certains matériels à moteur pour l'entretien des espaces verts et identifier leurs dysfonctionnements pour y remédier

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation délivrée en fin de formation

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de matériels d'espaces verts

Prérequis : avoir déjà utilisé des matériels pour l'entretien des espaces verts

Délai d'accès à la formation : au minimum 7 jours avant le démarrage d'une session programmée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 18 heures, soit 6 heures par jour.

Modalités d'évaluation : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique, échange d'expériences et travaux dirigés.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil : présentation de la formation et recueil des attentes des participants

- ✓ **Les différents types de matériels et équipements de protection individuelle (EPI)**

Les différents types de moteur : le fonctionnement du moteur 2 temps/ 4 temps.

A partir d'un ou deux matériels au choix : les principaux composants du moteur : transmission, commande, accessoires et équipements de sécurité.

Vérification de l'état de marche du matériel, entretien courant du matériel :

- ✓ Vérification : niveaux, choix des consommables, état des EPI, démarrage, contrôle de fonctionnement des organes de sécurité,
- ✓ Réalisation de l'intervention : nettoyage du matériel, respect des procédures de maintenance (affûtage de lames.), nettoyage des bougies, graissage, mise en œuvre des consignes de sécurité.
- ✓ **Détection des pannes simples :** dépannages courants : réparation par échanges de composants ou d'éléments (lame, filtre...), Mise en œuvre des consignes de sécurité.
- ✓ **Appréciation de la formation :** recueil du degré de satisfaction des participants.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND et LIEU : Les 04, 05 et 10 juin 2024 (Douai)/ 30 septembre, 01 et 07 octobre 2024 (Douai)

21, 22 et 23 mai 2024/ 10, 11 et 12 décembre 2024 (Sains du Nord)

18, 19 et 20 Novembre 2024/ 16, 17 et 18 décembre 2024 (Raismes)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 360€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54

OBJECTIFS

En fin de formation, le candidat sera capable de choisir, utiliser et gérer les arbustes les mieux adaptés aux différents sites dans une logique de développement durable et de gestion différenciée des espaces verts. Il sera capable aussi de connaître les arbustes d'ornement et les techniques d'entretien.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation délivrée en fin de formation

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités de plantation et d'entretien des arbustes d'ornement

Prérequis : aucun

Délai d'accès à la formation : au minimum 7 jours avant le démarrage d'une session programmée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 18 heures, soit 6 heures par jour.

Modalités d'évaluation : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique, échange d'expériences et pratique.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil : présentation de la formation et recueil des attentes des participants

- ✓ **Connaître les arbustes d'ornement**
Caractéristiques et diversité de la palette végétale arbustive (reconnaissance, utilisation, particularités et entretien)
Adaptation des arbustes et principes de composition au lieu et aux modalités d'entretien ultérieur

Maladies et ravageurs (méthodes de lutte)

Techniques d'entretien des arbustes

- ✓ Techniques de plantation
- ✓ Techniques de taille selon l'objectif recherché : étude terrain
- ✓ Taille de formation, d'entretien : adaptation à la nature de l'arbuste et au niveau d'intervention souhaitée (formation, éclaircie, recépage...)
- ✓ Rénovation des vieilles haies et la création de haies favorables à la biodiversité
- ✓ Enjeux de la taille douce
- ✓ Périodes de taille selon les arbustes d'ornement
- ✓ Matériels et outils adaptés et leur entretien

Autres entretiens

Traitement des déchets

Comment organiser son chantier pour gagner en temps et selon la gestion différenciée et durable.

En fonction de la saison, démonstration et mise en pratique par les apprenants de la taille des arbustes dans le parc arboré : retour d'expériences et difficultés rencontrées

- ✓ **Appréciation de la formation :** recueil du degré de satisfaction des participants.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND et LIEU : Les 17,18 et 19 septembre 2024 (Sains du Nord) /02, 03 et 04 octobre 2024 (Raismes)/25, 26 Novembre et 02 décembre 2024 (Douai)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 360€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54

OBJECTIFS

En fin de formation, le candidat sera capable d'acquérir une connaissance théorique et pratique des différents types de taille des rosiers, arbres et arbustes d'ornement, d'améliorer la pratique de la taille selon le végétal en fonction de son état.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation délivrée en fin de formation

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités de taille des rosiers, arbres et arbustes d'ornement

Prérequis : disposer de connaissances de base des végétaux

Délai d'accès à la formation : au minimum 7 jours avant le démarrage d'une session programmée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 14 heures, soit 7 heures par jour.

Modalités d'évaluation : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique, échange d'expériences et pratique.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil : présentation de la formation et recueil des attentes des participants

- ✓ **Connaître les rosiers**
 - Les différentes variétés de rosiers
 - Les rosiers résistants et/ou peu sensibles aux maladies
 - repérer et supprimer les rejets
 - différents types de taille
 - période de taille
 - tailler des rosiers plantés récemment
 - supprimer les fleurs fanées
 - démonstration et pratique sur terrain par les apprenants, remédiation au besoin.

Connaître et reconnaître les arbustes d'ornement et les arbres :

- ✓ reconnaissance des espèces dans le parc paysager de l'établissement
- ✓ rappels méthodologiques de reconnaissance des arbustes
- ✓ les principaux arbustes utilisés en espaces verts

Principes et méthodes de taille raisonnées selon l'état de l'arbre/arbuste :

- ✓ apprécier l'état d'un arbre : état physiologique, biologique et sanitaire
- ✓ reconnaissance des différentes espèces
- ✓ présentation des différentes interventions pour l'entretien et le soin aux arbres
- ✓ justification des techniques de taille mises en œuvre selon l'objectif recherché

Réaliser des opérations de taille et soin d'arbres, arbustes dans les règles de l'art :

- ✓ exécution de la coupe des branches
- ✓ réalisation d'une taille sanitaire dans le respect du végétal, d'une taille architecturée, de floraison
- ✓ élimination des rémanents : utilisation d'un broyeur
- ✓ nettoyage du chantier
- ✓ **Appréciation de la formation :** recueil du degré de satisfaction des participants.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND et LIEU : Les 19 et 20 Novembre 2024 (Douai) / **INSCRIPTION :** voir contact

PRIX : 280€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54

OBJECTIFS

En fin de formation, le candidat sera capable de concevoir, choisir et entretenir un massif de plantes vivaces.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation délivrée en fin de formation

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités de création et d'entretien de massifs de plantes vivaces

Prérequis : aucun

Délai d'accès à la formation : au minimum 7 jours avant le démarrage d'une session programmée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 18 heures, soit 6 heures par jour.

Modalités d'évaluation : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique, échange d'expériences, observations et exercices pratiques.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil : présentation de la formation et recueil des attentes des participants

Les caractéristiques et gammes de vivaces

Les exigences des plantes vivaces

La préparation des sols

La plantation

L'utilisation des plantes vivaces (fleurs, graminées, fougères, plantes aquatiques...)

L'entretien des massifs et l'adaptation à prévoir en fonction de l'évolution des massifs.

Nettoyage du chantier

✓ **Appréciation de la formation :** recueil du degré de satisfaction des participants.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND et LIEU : Les 08, 09 et 10 juillet 2024 (Raismes)/ les 18, 19 et 20 septembre 2024 (Raismes)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 360€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54

OBJECTIFS

En fin de formation, le candidat sera capable d'identifier les différents types de végétaux, de choisir les végétaux en fonction de ses objectifs et du milieu concerné.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation délivrée en fin de formation

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités d'utilisation et d'entretien de végétaux d'extérieur dans les espaces verts

Prérequis : aucun

Délai d'accès à la formation : au minimum 7 jours avant le démarrage d'une session programmée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 24 heures, soit 6 heures par jour.

Modalités d'évaluation : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique, échange d'expériences, observations et reconnaissance sur le terrain.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil : présentation de la formation et recueil des attentes des participants

Les principes de classement et d'identification

Les rappels de morphologie et de physiologie

La reconnaissance des arbres, arbustes et conifères

Les intérêts décoratifs des arbres et arbustes : à fleur, bois, fruits, feuillage

L'organisation végétale d'une ville

Les valeurs sûres et les plantes nouvelles

Les différents principes de taille

Le choix des plantes en fonction du milieu : exigences édaphiques (les différents types de sols) et climatiques des végétaux régionaux

Appréciation de la formation : recueil du degré de satisfaction des participants.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND et LIEU : Les 07, 10, 11 et 12 juin 2024 (Raismes)/ les 06, 07, 14 et 15 mai 2024 (Sains du Nord)/ les 30, 31 mai, 03 et 04 juin 2024 (Sains du Nord)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 480€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54

OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/ activité « utilisation à titre professionnel » de produits phytopharmaceutiques pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques (PP).

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, de connaître les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et de réduire l'usage de ces produits.

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS5653/Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

Attestation et bordereau de score délivrés en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de PP.

Prérequis : si primo : CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement : posséder un primo-certiphyto.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel variable en fonction : si primo-certiphyto ou renouvellement de la "catégorie décideur ou opérateur" de 7h à 14h.

Modalités d'évaluation : Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences.

CONTENU DE LA FORMATION

✓ **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**

Réglementation : cadre réglementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....

Sécurité environnementale : risques pour l'environnement et les principales voies de contamination... .

✓ **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**

✓ Risques liés à l'utilisation des PP
Dangerosité des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....

✓ **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles :** identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels,

✓

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : Les 22 et 23 avril 2024 (primo-cipp)

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 238€ TTC (primo), 119€ TTC (renouvellement) hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr

03.27.99.75.54

OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/activité « utilisation à titre professionnel » de produits phytopharmaceutiques pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques (PP).

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, de connaître les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et de réduire l'usage de ces produits.

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS5655/Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

Attestation et bordereau de score délivrés en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de PP.

Prérequis : si primo : CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement : posséder un primo-certiphyto.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel variable en fonction : si primo-certiphyto ou renouvellement de la "catégorie décideur » de 7h à 21h.

Modalités d'évaluation : Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences.

CONTENU DE LA FORMATION

✓ **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**

Réglementation : cadre réglementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....

Sécurité environnementale : risques pour l'environnement et les principales voies de contamination... .

✓ **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**

✓ Risques liés à l'utilisation des PP
Dangerosité des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....

✓ **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles :** identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels,

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : Nous contacter

INSCRIPTION : voir contact

PRIX : 357€ TTC (primo), 119€ TTC (renouvellement) hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr

03.27.99.75.54

OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : « catégorie nuisibles » pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation professionnelle et de distribution de certains types de produits biocides.

Connaître et respecter la réglementation
Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :
Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.
Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine)..

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS6442/Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires/date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029.

Attestation de formation. Si réussite au test QCM et pas d'absence : Certibiocide validé via la nouvelle application certibiocide <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Destiné aux personnes souhaitant exercer l'activité d'utilisateur professionnel, de distributeur ou d'acquéreur de certains types de produits biocides

Prérequis : aucun

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 21 heures.

Modalités d'évaluation : A la suite de la formation, une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses

suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences d'une durée de 7 heures.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échanges de pratiques, supports variés (questionnaires d'évaluation formative, diaporama powerpoint).

CONTENU DE LA FORMATION

✓ Introduction : « inscription, périmètre d'utilisation et types de produits certibiocide » 1h30

Partie 1 : "réglementation" 2h00

Connaître et respecter la réglementation :
Cadre réglementaire français et européen.
Arrêté certibiocide

Autorisation de mise sur le marché (AMM)
Fiche technique et fiches de données de sécurité (FDS)/Utilisation des produits.

Stockage et transport des produits biocides.

Partie 2 : "insectes et produits insecticides" 3h30

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :
Identification des insectes

Partie 3 : "Autres vertébrés et moyens de lutte" 1h00

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :
Autres vertébrés nuisibles et méthodes de lutte.

Partie 4 : "rongeurs et produits rodenticides" 5h00

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :
Identification des rongeurs

Lutte contre les rongeurs

Dégâts occasionnés par la présence de rongeurs

Diagnostic : détecter la présence de rongeurs

Mise en place de mesures de lutte : lutte alternative, lutte biocide

Application du traitement

Evaluation de l'efficacité du traitement

Partie 5 : « prévention des risques pour l'environnement » 2h30

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

1. Contexte
2. Étiquette et informations écotoxicologiques
3. Risques environnementaux et gestion des risques
4. Gestion des déchets

Partie 6 : « prévention des risques pour la santé humaine » 4h00

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine).

1. Danger lié aux produits biocides
2. Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
3. Risques liés aux produits biocides
Les intoxications aiguës et chroniques
4. Mesures de protection
5. Conduite à tenir en cas d'accident

Partie 7 : Evaluation des acquis et de la formation 1h30

Echanges : questions/ réponses entre le formateur et les stagiaires sur l'ensemble des thèmes abordés.

Test QCM de fin de formation de 30 minutes

Bilan de la formation : questionnaire de « satisfaction ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : Les 26, 27 et 28 juin 2024

Session2 : les 26, 27 et 30 septembre 2024

INSCRIPTION : voir contact

PRIX :378€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr
03.27.99.75.54

OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : « catégorie désinfectants » pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation professionnelle et de distribution de certains types de produits biocides.

Connaître et respecter la réglementation

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine)..

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS6440/Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires/date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029.

Attestation de formation. Si réussite au test QCM et pas d'absence : Certibiocide validé via la nouvelle application certibiocide <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Destiné aux personnes souhaitant exercer l'activité de décideur, de distributeur ou d'acquéreur de certains types de produits biocides

Prérequis : aucun

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : durée de formation en présentiel de 7 heures.

Modalités d'évaluation : A la suite de la formation, une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses

suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences d'une durée de 2 heures.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : formateurs expérimentés. Cours théorique et échanges de pratiques, supports variés (questionnaires d'évaluation formative, diaporama powerpoint).

CONTENU DE LA FORMATION

✓ Introduction : « inscription, périmètre d'utilisation et types de produits certibiocide » 1h00

Partie1 : "réglementation" 1h00

Connaître et respecter la réglementation :

Cadre réglementaire français et européen.

Arrêté certibiocide

Autorisation de mise sur le marché (AMM)

Fiche technique et fiches de données de sécurité (FDS)/Utilisation des produits.

Stockage et transport des produits biocides.

Partie 2 : "Microorganismes et désinfectants" 1h30

Connaître les microorganismes, les produits désinfectants et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

1. Protocole d'hygiène

2. « Diagnostic »

Le raisonnement à adopter

Les maladies communautaires et leurs symptômes

3. Microorganismes

Les bactéries, les moisissures, les virus

4. Désinfection

Les objectifs de la désinfection, le(s) produit(s) à utiliser, le choix du produit et de la méthode

5. Nettoyage

6. Alternatives aux produits désinfectants biocides

7. Produits biocides

8. Conseiller son client

9. Application du traitement

Partie 3 : « prévention des risques pour l'environnement » 1h00

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

1. Contexte
2. Étiquette et informations écotoxicologiques
3. Risques environnementaux et gestion des risques
4. Gestion des déchets

Partie 6 : « prévention des risques pour la santé humaine » 1h30

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine).

1. Danger lié aux produits biocides
2. Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
3. Risques liés aux produits biocides
Les intoxications aiguës et chroniques
4. Mesures de protection

5. Conduite à tenir en cas d'accident

Partie 7 : Evaluation des acquis et de la formation 1h00

Test QCM de fin de formation de 30 minutes
Bilan de la formation : questionnaire de « satisfaction ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

QUAND : Le 02 juillet 2024

Session2 : le 03 octobre 2024

INSCRIPTION : voir contact

PRIX :140€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

CONTACT : sophie.dohein@educagri.fr

03.27.99.75.54